

Foire Aux Questions : BPREA continu

1. Quels sont les prérequis pour entrer dans la formation ? v

Avoir plus de 18 ans

Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle, quel que soit le secteur

Dossier de candidature

Avoir passé un entretien avec l'équipe pédagogique

2. Comment s'effectue la sélection des stagiaires ?

Entretien de motivation avec l'équipe pédagogique (pédagogique et administrative).

3. Combien de temps dure la formation ?

La formation BP REA se déroule sur 1400 heures, 1015 heures de cours au CFPPA (29 semaines) et 385 heures de stage en entreprise (11 semaines)

En général, la formation débute en janvier et se termine en novembre

4. Comment financer ma formation ?

Plusieurs modalités sont proposées et sont principalement fonction de la situation professionnelle du futur apprenant avant l'entrée en formation, chaque dossier est unique et s'étudie dans sa singularité.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et Pôle Emploi sont nos principaux partenaires dans l'accompagnement de cette formation professionnelle.

5. Quelle est le programme de la formation ? Quelle est la part de l'enseignement général ?

C1- Se situer en tant que professionnel

Biologie appliquée à la viticulture - Territoire/contexte de l'entreprise - Informatique

C2 - Piloter le système de production

Gestion du travail - Management - Territoire/contexte de l'entreprise

C3 - Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

Viticulture - Production de plants

C4 - Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

Comptabilité - Gestion - Fiscalité

C5 - Valoriser les produits ou services de l'entreprise

Commerce - Marketing - Négociation

2 UCARE

C6 – UCARE : Œnologie C7 - UCARE : Agroéquipement

ou

Construire ou rénover les murs en pierres sèches

6. À quoi ressemble une semaine type ?

Chaque semaine propose 35 heures de cours réparties du lundi au vendredi selon les horaires suivants : 08h30-12h00 / 13h30-17h00.

7. Est-ce le CFPPA qui nous conseille des lieux de stages ?

C'est le stagiaire qui recherche son ou ses lieux de stage mais en cas de difficulté, le CFPPA peut contribuer à la recherche.

8. Y a-t-il un examen final pour obtenir le diplôme ?

Non, les évaluations pratiques et orales (les épreuves écrites sont supprimées) sont réalisées au cours de la formation afin d'apprécier les compétences requises pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite :

BPA TVV : 100%

BP REA : 100%

BPA TCEEA : 1^{ère} promotion juillet 2020

9. En cas d'échec comment faire ?

Les apprenants ont 5 ans pour valider les 10 UC (blocs de compétences).

10. Le diplôme permet-il de s'installer ?

Le BP REA donne la « capacité agricole » qui permet de s'installer et de solliciter des aides éventuelles à l'installation.

Le BP REA vous délivre le Certificat Individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, catégorie Décideur, qui vous permet d'acheter et d'utiliser ces types de produit

Taux d'insertion : 90%